

- POINTS DE CHALLENGE -

Les membres de notre Comité gagnent des points de challenge (PC) à chaque participation à une séance de la Coupe du Comité ou à un tournoi régional inscrit au Challenge.

On totalise ces points pour l'attribution annuelle de PP et de PE. Coupe et tournois régionaux ont des classements indépendants.

Pour la saison 2018-2019, 92 850 PE et 663 PP ont été répartis entre la Coupe du Comité et les tournois régionaux.

50 % pour la Coupe, 50 % pour les tournois régionaux en 2019-2020.

Voici le barème :

Pour un tournoi régional : 2 x nombre total de paires - 2 x la place

exemple : 50 paires entre NS et 51 en EO, soit 101 paires, les 1^{ers} ont 200 PC, les 2^{èmes} 198, etc. avec un minimum de 20 PC.

Pour une séance de la Coupe : nombre total de paires - la place

exemple : pour 130 paires en NS, 128 en EO, d'où 258 paires, les 1^{ers} ont 257 PC, les 2^{èmes} 256, etc. avec un minimum de 30 PC.

Les attributions (en PP et en PE) sont déterminées par catégories :

Catégorie 1 – joueurs de 1 ^{ère} série Pique, Cœur, Carreau	Attribution de PP
Catégorie 2 – joueurs de 1 ^{ère} série Trèfle, 2 ^{ème} série Promo et 2 ^{ème} série Pique	Attribution de PP
Nota :	
<ul style="list-style-type: none"> - Le quota de PP attribué au comité par la FFB est partagé ainsi entre les catégories 1 et 2 : <ul style="list-style-type: none"> • 60 % pour la catégorie 1 et 40 % pour la catégorie 2. - Aucun joueur ne peut bénéficier de plus de 30 PP au titre du challenge de notre comité. 	
Catégorie 3 – joueurs de 2 ^{ème} série Cœur, Carreau et Trèfle	Attribution de PE
Catégorie 4 – tous les joueurs de 3 ^{ème} série	
Catégorie 5 – tous les joueurs de 4 ^{ème} série	

- COUPE DU COMITÉ -

- **Classement «au pourcentage »**

Pour la coupe du comité, un classement général est établi en prenant, pour chaque joueur, les **cing** meilleurs pourcentages réalisés au cours de la saison (qui comporte 10 séances).

Une dotation en vin (de Bourgogne bien sûr !) est attribuée aux lauréats, ceci pour chacune des séries.

- **Dotation en vin** pour l'assiduité des joueurs ayant participé au minimum à huit séances.

- **Qualifications pour la finale de la coupe du comité (repas + tournoi amical)**

En fonction de la participation de son club aux séances de la coupe, **chaque président** disposera d'un certain nombre d'invitations qu'il attribuera à ses joueurs (qui devront avoir participé au minimum à cinq séances). Le Comité n'intervient pas dans l'attribution des invitations au sein des clubs.